



01/09/2021

| Septembre 2021 | | |
|---|--|----|
| CHAMPIONNAT U14 Ligue 1 ^{ère} phase - 77 EQUIPES (6 x 10 et 2 x 9) | Engagement Libre via U13 1 ^{er} Niveau | 77 |



| Janvier 2022 | | |
|---|---|----|
| CHAMPIONNAT U14 R1 - 30 EQUIPES (3 x 10) | Via U14 Ligue 1 ^{ère} phase | 30 |
| CHAMPIONNAT U14 R2 - 47 EQUIPES (2 x 10 et 3 x 9) | Via U14 Ligue 1 ^{ère} phase | 47 |



| Fin de saison 2021-2022 | | |
|---|--------------------|----|
| CHAMPIONNAT U14 R1 - 30 EQUIPES (3 x 10) | Accèdent en U15 R1 | 24 |
| CHAMPIONNAT U14 R2 - 47 EQUIPES (2 x 10 et 3 x 9) | Accèdent en U15 R1 | 6 |

| Fin de saison 2021-2022 | | |
|---|----------------------------|----|
| CHAMPIONNAT U14 R1 - 30 EQUIPES (3 x 10) | Accèdent en U15 R2 | 6 |
| CHAMPIONNAT U14 R2 - 47 EQUIPES (2 x 10 et 3 x 9) | Accèdent en U15 R2 | 24 |
| CHAMPIONNAT U14 R2 - 47 EQUIPES (2 x 10 et 3 x 9) | Descend en U15 District | 17 |

I Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- 1^{ère} phase : 77 équipes réparties en 8 poules avec matches aller uniquement.
- 2^{ème} phase :
 - 30 équipes réparties en trois poules de 10 équipes avec matches secs pour le Niveau U14 R1.
 - 47 équipes réparties en cinq poules avec matches secs pour le Niveau U14 R2.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Les joueuses des catégories d'âge U15F et U14F + 3 joueuses U13 F (dans le cadre de l'article 73.1 des RG de la FFF)

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Accessions - Rétrogradations

Le tableau annexé au présent règlement indique les conditions de montées et de descentes avec les précisions suivantes :

Accession des équipes U14 Ligue 1^{ère} phase en U14 R1 2^{nde} Phase

Les équipes classées de la première à la troisième place (incluse) de chacune des 8 poules du championnat régional U14 Ligue 1^{ère} phase et les six meilleurs 4^{ème} (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) accèdent au championnat régional U14 R1 – 2^{nde} phase.

En cas de vacance, il est fait appel à un autre 4^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir une poule de 10 équipes en U14 R1 – 2^{nde} phase en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accession des équipes U14 Ligue 1^{ère} phase en U14 R2 2^{nde} Phase

Les autres équipes classées de la 4^{ème} place à la dernière place (incluse) de chacune des 8 poules du championnat régional U14 Ligue 1^{ère} phase seront engagées au championnat régional U14 R2 – 2^{nde} phase.

Accession des équipes U14 R1 au Championnat régional U15 R1 – 24 équipes

L'équipe classée de la première à la 8^{ème} place de chaque poule (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) accéderont au championnat régional U15 R1 – 2022/2023.

En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 9^{ème} des trois poules puis à l'(aux) autre(s) équipe(s) classée(s) 9^{ème} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la L.F.N.A..

Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en U15 R1 en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la L.F.N.A..

Accession des équipes U14 R1 au Championnat régional U15 R2 – 6 équipes

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} des 3 poules accéderont au championnat régional U15 R2 – 2022/2023, sauf application des règles de vacances énoncées au paragraphe précédent.

Accession des équipes U14 R2 au Championnat régional U15 R1 – 6 équipes

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule et la meilleure équipe classée 2^{nde} (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) accéderont au championnat régional U15 R1 – 2022/2023.

En cas de vacance, il est fait appel à la 2^{nde} meilleure équipe classée 2^{ème} des 5 poules puis à l'(aux) autre(s) équipe(s) classée(s) 2^{ème} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la L.F.N.A..

Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en U15 R2 en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la L.F.N.A..

Accession des équipes U14 R2 au Championnat régional U15 R2 – 24 équipes

Les équipes classées de la 2^{ème} place de chaque poule (sauf la meilleure accédant en U15 R1) à la 6^{ème} place incluse (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) accéderont au championnat régional U15 R2 – 2022/2023.

En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 7^{ème} des 5 poules puis à l'(aux) autre(s) équipe(s) classée(s) 2^{ème} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la L.F.N.A..

Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en U15 R2 en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la L.F.N.A..

Descente en U15 District des équipes U14 R2

Toutes les équipes, sauf celles maintenues en application des points ci-dessus, sont remises à disposition de leur district d'affectation.

III Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30
- Lever de rideau 13H00 ou 13H30

IV Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des RG de la Ligue Nouvelle Aquitaine

V Ballon

Le ballon est de taille 5.

VI Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).



VII Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats U14 Ligue.